



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite aux paragraphes 72 et 73 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, concernant la proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales. L'étude confirme que la proportion générale de postes de la catégorie des services généraux par rapport aux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est plus élevée dans quatre des commissions régionales que dans les autres départements économiques et sociaux. Cela s'explique par le fait que, dans les commissions, la gamme de services fournis au titre de l'appui aux programmes est plus large : elle englobe non seulement les fonctions d'appui traditionnelles, telles que les finances, l'établissement du budget et la gestion et l'administration du personnel, mais aussi la gestion du programme de coopération technique, les services de conférence et de bibliothèque, les services de sécurité et d'autres services. À terme, les investissements dans l'informatique devraient aboutir à des gains d'efficacité dans les services d'appui mais, dans l'immédiat, la plupart des commissions régionales continuent de fonctionner avec leurs propres services d'appui, à cause de possibilités limitées d'externalisation.

* Le présent rapport a été soumis en retard à cause de priorités antagoniques.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 72 et 73 de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, dans lesquels celle-ci :

a) A constaté avec préoccupation qu'il y avait dans les commissions régionales une proportion élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session, le cas échéant, des initiatives qu'il aurait prises;

b) A pris note du paragraphe VI.14 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/7), et prié le Secrétaire général, à titre de principe général, de rester attentif à l'équilibre entre la catégorie des services généraux et celle des administrateurs, en tenant compte des effets qu'ont pour l'Organisation les investissements opérés dans les nouvelles technologies et de la spécificité des missions et des programmes de travail dans les divers lieux d'affectation.

2. Au paragraphe V.10 de son rapport (A/56/7), le Comité consultatif a noté la proportion élevée à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) d'agents des services généraux et autres catégories par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. De l'avis du Comité, l'introduction progressive de nouvelles méthodes de travail faisant appel aux technologies modernes devrait abaisser ce ratio. Le Comité a demandé que l'on étudie les possibilités de réduire la proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs à la CEA et que les mesures voulues soient prises en ce sens. Il a également demandé au Secrétaire général de rendre compte des mesures prises dans le prochain projet de budget-programme.

3. À ce propos, il convient également de rappeler que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/7, par. V.15), le Comité consultatif avait constaté que les services de conférence et de bibliothèque et la gestion de la coopération technique étaient considérés comme des éléments d'appui aux programmes, au même titre que les fonctions d'appui traditionnelles, comme la budgétisation, la gestion et l'administration du personnel. Il a estimé par conséquent qu'avec l'automatisation croissante des activités d'appui, grâce aux progrès technologiques, le nombre des postes nécessaires pour assurer ces services devrait se stabiliser, permettant ainsi d'allouer des ressources plus importantes aux activités de fond.

II. Examen de la situation actuelle

4. Afin d'examiner la situation, des renseignements ont été obtenus auprès de chacune des commissions régionales, ainsi qu'auprès de la CNUCED et du Département des affaires économiques et sociales, au sujet des effectifs affectés à chaque fonction dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées pour les exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003. Chaque bureau ou département a également évalué les ressources allouées aux technologies et innovations afin d'automatiser les activités d'appui pendant les

mêmes périodes, pouvant donc influencer éventuellement le nombre d'agents des services généraux affectés aux fonctions d'appui.

5. Un examen approfondi confirme l'existence d'une proportion plus élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs dans les commissions régionales qu'à la CNUCED et au Département des affaires économiques et sociales. Plus précisément, quatre des commissions présentent une proportion plus élevée d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs qu'au Département des affaires économiques et sociales et à la CNUCED, comme indiqué dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur – 2002-2003

CEA	1,7
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	1,9
Commission économique pour l'Europe (CEE)	0,7
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	1,6
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	1,5
Département des affaires économiques et sociales (DESA)	0,8
CNUCED	0,8

Ces agents fournissent des services d'appui à chacune des commissions dans des domaines tels que services de conférence et de bibliothèque, soutien opérationnel général, sécurité et sûreté, et gestion des programmes de coopération technique, en plus des fonctions d'appui traditionnelles – budgétisation, gestion et administration du personnel. Le nombre d'agents fournissant un appui dans ces domaines dans les commissions dépasse largement le nombre d'agents des services généraux des autres départements et bureaux de New York, Genève, Vienne et Nairobi, où l'appui est centralisé pour plusieurs bureaux dans chaque lieu d'affectation. Toutefois, si l'on trouve dans les quatre commissions régionales des ratios sensiblement plus élevés pour ces fonctions autres que de secrétariat, le ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour toutes les fonctions de secrétariat est beaucoup plus comparable dans tous les bureaux examinés, comme indiqué dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2

Ratio postes d'agents des services généraux exerçant des fonctions de secrétariat/postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur – 2002-2003

CEA	0,5
CESAP	0,8
CEE	0,6
CEPALC	0,6
CESAO	0,7
Département des affaires économiques et sociales (DESA)	0,5
CNUCED	0,3

Ainsi, la proportion plus élevée d'agents des services généraux relevée dans les commissions régionales est liée directement au nombre élevé de fonctionnaires n'exerçant pas des fonctions de secrétariat dont ont besoin les commissions régionales, qui doivent compter sur leurs propres services d'appui.

6. Les annexes I à III du présent rapport contiennent des données détaillées sur les agents des services généraux exerçant des fonctions de secrétariat et d'autres fonctions, le ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et la part de ressources allouées au matériel et aux télécommunications (imputées sur le budget ordinaire et financées au moyen de fonds extrabudgétaires) par poste d'agent des services généraux dans les cinq commissions régionales et au Département des affaires économiques et sociales (DESA) ainsi qu'à la CNUCED pour les trois derniers exercices biennaux 1998-1999, 2000-2001 et 2002-2003.

7. Une étude comparée des renseignements provenant des commissions régionales assurant leurs propres services d'appui (CEA, CESAP, CEPALC et CESAO), et de données analogues établies pour la CEE, le DESA et la CNUCED, permet de dégager les conclusions suivantes :

a) Si le ratio élément secrétariat de la catégorie des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est semblable dans tous les bureaux examinés, l'élément non secrétariat est beaucoup plus élevé dans les quatre commissions régionales assurant leurs propres services d'appui (CEA, CESAP, CEPALC et CESAO) qu'à la CEE, au DESA et à la CNUCED, qui bénéficient du soutien des services communs d'appui du Département de la gestion et de l'Office des Nations Unies à Genève;

b) Le ratio agents des services généraux n'exerçant pas des fonctions de secrétariat/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur n'est excessif dans aucune commission régionale. La CEA, la CESAP, la CEPALC et la CESAO ont des ratios allant de 0,9 à 1,2 et la CEE, le DESA et la CNUCED ont des ratios situés entre 0,1 et 0,5;

c) Le ratio agents des services généraux n'occupant pas des fonctions de secrétariat/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour tous ces bureaux, et donc la nécessité de disposer de capacité d'appui, est fonction de la situation locale et de l'état de développement des infrastructures et des services commerciaux dans le pays hôte. Par exemple, la mesure dans laquelle les services d'appui peuvent être externalisés varie d'une commission régionale à l'autre.

III. Situation des commissions régionales où le ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est plus élevé (CEA, CESAP, CEPALC et CESAO)

Commission économique pour l'Afrique

8. Addis-Abeba est un lieu d'affectation à part où la dotation en effectifs doit être abordée différemment. La proportion actuelle de postes d'agent des services généraux (agent local) par rapport aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de

rang supérieur traduit les problèmes liés au lieu d'affectation. Les spécificités sont les suivantes :

a) Étant donné la situation en matière de sécurité régnant dans le pays, il faut davantage d'agents de sécurité de la catégorie des agents locaux que de celle des administrateurs;

b) Le secteur privé étant sous-développé, il n'est pas possible d'externaliser les services de nettoyage, ce qui explique le nombre élevé d'agents d'entretien employés depuis plusieurs années;

c) La plupart des fonctionnaires locaux occupant des postes de la catégorie des services généraux fournissent des services qui ne pourraient être assurés autrement, comme par exemple les chauffeurs, techniciens d'entretien des bâtiments, agents des services de conférence.

9. Les investissements dans l'informatique pourraient avoir une influence sur les ratios dans certains cas. Ce sont surtout les services de secrétariat qui pourraient être touchés à terme par l'évolution des technologies de l'information.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

10. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) compte 1,7 poste d'agents des services généraux par poste d'administrateur financé par le budget ordinaire. Dans le domaine du programme de travail, la CESAP a besoin de deux grandes catégories de poste : a) appui administratif et services de secrétariat; et b) recherche et autres domaines spécialisés relevant de certains sous-programmes particuliers tels que les statistiques.

11. Le ratio agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans le domaine du programme de travail a été relativement constant au cours des derniers exercices biennaux. L'augmentation du volume de travail dans le domaine technique provoqué par la passation du contrôle administratif et budgétaire aux directeurs de programme a été compensée par des gains de productivité, ce qui a permis de stabiliser le ratio général agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans le domaine du programme de travail.

12. Dans le domaine de l'appui aux programmes, l'assistance autre que le service de secrétariat exige un ratio plus élevé agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Cherchant à réduire progressivement les services d'appui, la CESAP a transféré sept postes d'agent des services généraux du domaine de l'appui aux programmes à celui du programme de travail dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 afin de renforcer les services informatiques et de recherche dans les domaines de fond. Toutefois, comme suite à l'application de la résolution 56/286 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002 relative au renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies, le ratio s'est trouvé modifié par la création de 30 postes d'agent de sécurité supplémentaires en 2003.

Commission économique pour l'Amérique latin et les Caraïbes

13. Le nombre de fonctionnaires exerçant des fonctions autres que de secrétariat accuse une baisse légère mais régulière. Si les chiffres totaux ne présentent pas de changements dans les affectations des agents des services généraux, il convient de noter que plusieurs postes des domaines d'appui ont été redéfinis et transférés à des domaines techniques afin d'appuyer le programme de travail. Il est à noter que le nombre de postes des services généraux a diminué en 2002-2003 par rapport à 1998-1999. La suppression de certaines fonctions d'appui a été rendue possible par l'externalisation de services dans les cas où celle-ci était économique.

14. Pour ce qui est des technologies modernes et des innovations, les ressources ordinaires ont subi une diminution qui a fortement touché l'achat, l'installation et la maintenance de matériel informatique. La CEPALC a bien recouru à des ressources extrabudgétaires, mais les fonds ainsi disponibles n'ont pas été suffisants pour compenser ne serait-ce qu'en partie le déficit. Dans l'état actuel des choses, près de 60 % du matériel informatique a déjà plus de quatre ans et doit être remplacé. Selon les estimations, si la base de ressources était ramenée au niveau de 2000-2001 pendant l'exercice biennal en cours ou pendant le prochain exercice, elle ne suffirait toujours pas pour assurer un remplacement triennal. Une bonne partie des ressources a servi à faire face à des besoins prioritaires comme par exemple le Système intégré de gestion. Les ressources allouées à l'achat de matériel informatique et de télécommunications ont subi un effet analogue. Du fait de contraintes budgétaires, qui ont sensiblement réduit la base de ressources disponibles pour l'achat de matériel informatique, il n'a pas été possible d'intensifier l'introduction d'innovations technologiques qui auraient pu libérer davantage de postes d'appui.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

15. Au début de 2002, le Secrétaire exécutif de la CESAO a entrepris une restructuration pour réduire le nombre de postes de l'élément appui aux programmes afin de dégager des ressources en faveur de domaines de fond dans le but de les renforcer. Le résultat a été l'augmentation d'un poste P-3 et la réduction de 15 postes d'agent local dans le domaine de l'appui aux programmes. Le poste P-3 supplémentaire a été affecté à la Section des Services de conférence afin de renforcer celle-ci de façon à assurer la parution de tous les documents et publications de la Commission en langue arabe, conformément au paragraphe 20 de la section III de la résolution 57/283 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2003. Il en a résulté une amélioration sensible du ratio postes d'agent des services généraux/postes d'administrateur à la CESAO dans les domaines d'appui, mais toute réduction supplémentaire du nombre d'agents des services généraux aurait des répercussions néfastes sur la prestation de services dans les domaines des programmes.

IV. Conclusion

16. **Le ratio plus élevé agents des services généraux/administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales, à l'exception de la CEE, s'explique par le fait que, dans les commissions, la gamme de**

services fournis au titre de l'appui aux programmes est plus large : elle englobe non seulement les fonctions d'appui traditionnelles, mais aussi la gestion du programme de coopération technique, les services de conférence et de bibliothèque, les services de sécurité et d'autres services. Si le ratio est généralement resté à peu près le même pendant trois exercices biennaux, la tendance est au remplacement d'agents des services généraux et des corps de métier peu qualifiés par du personnel ayant des compétences informatiques. Cela prendra toutefois du temps et l'on ne saurait s'attendre à des résultats complets à court terme. À terme, les investissements dans l'informatique devraient aboutir à des gains d'efficacité dans les services d'appui mais, pour l'heure, compte tenu des conditions locales, la plupart des commissions régionales continuent de fonctionner avec leurs propres services d'appui. Au surplus, il est difficile de définir une structure des postes idéale pour les commissions régionales, étant donné que chacune d'elles doit être considérée comme une entité distincte afin que les ressources nécessaires soient disponibles pour exécuter les activités prescrites.

V. Recommandation

17. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport.

Annexe I

Analyse du nombre d'agents des services généraux par rapport au nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur et ressources allouées aux technologies et innovations (total, budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)

Groupe professionnel	CEA			CESAP			CEE			CEPALC			CESAO			DESA			CNUCED		
	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	239	247	242	173	175	177	121	118	122	219	202	204	104	104	107	311	310	322	240	240	235
Catégories des services généraux																					
Service de secrétariat	132	139	120	129	127	135	75	74	72	121	125	119	68	66	76	181	184	172	110	87	72
Appui autre que de secrétariat																					
Conférences	22	17	17	57	58	55	1	1	1	72	64	63	27	26	23	25	23	22	16	16	18
Personnel	19	19	19	19	20	19	1	1	1	12	15	15	8	10	8	11	12	13	8	8	8
Finances	23	23	23	21	21	21	2	2	2	21	23	23	8	8	8	12	14	15	8	8	8
Services généraux	18	15	18	71	68	63	2	3	3	66	64	63	32	32	28	1	1	1	7	8	8
Appui électronique	5	5	6	16	14	16	2	2	2	21	22	24	7	7	8	21	19	19	11	11	11
Sécurité et sûreté	40	44	44	25	27	27	–	–	–	16	16	16	12	13	13	–	–	–	–	–	–
Autres	165	176	161	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	25	52	61
Total, services autres que de secrétariat	292	299	288	209	208	201	8	9	9	208	204	204	94	96	88	70	69	70	75	103	114
Total, catégories des services généraux	424	438	408	338	335	336	83	83	81	329	329	323	162	162	164	251	253	242	185	190	186
Ratio GS/P et fonctionnaires de rang supérieur	1,8	1,8	1,7	2,0	1,9	1,9	0,7	0,7	0,7	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Ratio GS-secrétariat/et fonctionnaires de rang supérieur	0,6	0,6	0,5	0,7	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Ratio GS-autres que secrétariat/P et fonctionnaires de rang supérieur	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	0,1	0,1	0,1	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,5

<i>Groupe professionnel</i>	<i>CEA</i>			<i>CESAP</i>			<i>CEE</i>			<i>CEPALC</i>			<i>CESAO</i>			<i>DESA</i>			<i>CNUCED</i>		
	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>
Ressources allouées aux technologies et innovations (en milliers de dollars)																					
a) Matériel informatique	2 236,8	4 854,0	1 444,2	1 380,3	892,3	756,0	119,0	119,0	115,0	2 609,1	2 077,9	1 882,2	831,5	754,6	547,7	1 580,6	2 035,0	1 633,1	2 926,5	2 517,3	2 259,0
b) Matériel d'information et de télécommunications	111,3	251,4	189,5	30,6	80,2	63,0	15,0	6,0	1,0	241,7	262,3	213,6	52,6	161,0	158,0	0,0	0,0	0,0	820,4	667,9	692,7
Total, matériel	2 348,1	5 105,4	1 633,7	1 410,9	972,5	819,0	134,0	125,0	116,0	2 850,8	2 340,2	2 095,8	884,1	915,6	705,7	1 580,6	2 035,0	1 633,1	3 746,9	3 185,2	2 951,7
Ressources allouées au matériel par poste (en milliers de dollars)	3,5	7,5	2,5	2,8	1,9	1,6	0,7	0,6	0,6	5,2	4,4	4,0	3,3	3,4	2,6	2,8	3,6	2,9	8,8	7,4	7,0

Annexe II

Analyse du nombre d'agents des services généraux par rapport au nombre d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et ressources allouées aux technologies et innovations (budget ordinaire)

Groupe professionnel	CEA			CESAP			CEE			CEPALC			CESAO			DESA			CNUCED		
	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	213	218	219	171	173	175	114	115	119	181	182	186	104	104	107	287	287	303	227	231	226
Catégories des services généraux																					
Service de secrétariat	106	105	105	99	98	106	74	73	71	113	116	113	68	66	76	171	175	171	104	83	71
Appui autre que de secrétariat																					
Conférences	22	17	17	56	57	54	1	1	1	70	63	61	27	26	23	25	23	22	16	16	18
Personnel	14	14	14	15	16	15	1	1	1	12	14	14	8	10	8	4	4	5	5	5	5
Finances	17	17	17	17	17	17	2	2	2	20	22	23	8	8	8	7	8	8	6	5	5
Services généraux	18	15	18	70	67	62	1	2	2	61	61	60	32	32	28	1	1	1	2	2	2
Appui électronique	5	5	6	14	14	16	2	2	2	20	21	22	7	7	8	20	19	19	11	11	11
Sécurité et sûreté	40	44	44	25	27	27	-	-	-	14	14	14	12	13	13	-	-	-	-	-	-
Autres	121	129	126	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	49	56
Total, services autres que de secrétariat	237	241	242	197	198	191	7	8	8	197	195	194	94	96	88	57	55	55	62	88	97
Total, catégories des services généraux	343	346	347	296	296	297	81	81	79	310	311	307	162	162	164	228	230	226	166	171	168
Ratio GS/P et fonctionnaires de rang supérieur	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	0,7	0,7	0,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
Ratio GS-secrétariat/et fonctionnaires de rang supérieur	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3
Ratio GS-autres que secrétariat/P et fonctionnaires de rang supérieur	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,1	0,1	0,1	0,1	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4

<i>Groupe professionnel</i>	<i>CEA</i>			<i>CESAP</i>			<i>CEE</i>			<i>CEPALC</i>			<i>CESAO</i>			<i>DESA</i>			<i>CNUCED</i>		
	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>
Ressources allouées aux technologies et innovations (en milliers de dollars)																					
a) Matériel informatique	2 236,8	4 854,0	1 444,2	1 333,0	881,6	717,9	101,0	106,0	91,0	2 457,3	1 843,2	1 677,4	831,5	754,6	547,7	1 556,9	1 985,0	1 581,1	886,9	981,3	730,4
b) Matériel d'information et de télécommunications	111,3	251,4	189,5	30,6	80,2	63,0	15,0	6,0	1,0	205,2	223,8	185,1	52,6	161,0	158,0	0,0	0,0	0,0	140,5	155,7	183,2
Total, matériel	2 348,1	5 105,4	1 633,7	1 363,6	961,8	780,9	116,0	112,0	92,0	2 662,5	2 067,0	1 862,5	884,1	915,6	705,7	1 556,9	1 985,0	1 581,1	1 027,4	1 137,0	913,6
Ressources allouées au matériel par poste (en milliers de dollars)	4,2	9,1	2,9	2,9	2,1	1,7	0,6	0,6	0,5	5,4	4,2	3,8	3,3	3,4	2,6	3,0	3,8	3,0	2,6	2,8	2,3

Annexe III

Analyse du nombre d'agents des services généraux par rapport au nombre d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et ressources allouées aux technologies et innovations (fonds extrabudgétaires)

Groupe professionnel	CEA			CESAP			CEE			CEPALC			CESAO			DESA			CNUCED		
	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03	98-99	00-01	02-03
Adminstrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	26	29	23	2	2	2	7	3	3	38	20	18	–	–	–	24	23	19	13	9	9
Catégories des services généraux																					
Service de secrétariat	26	34	15	30	29	29	1	1	1	8	9	6	–	–	–	10	9	1	6	4	1
Appui autre que de secrétariat																					
Conférences	–	–	–	1	1	1	–	–	–	2	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel	5	5	5	4	4	4	–	–	–	–	1	1	–	–	–	7	8	8	3	3	3
Finances	6	6	6	4	4	4	–	–	–	1	1	–	–	–	–	5	6	7	2	3	3
Services généraux	–	–	–	1	1	1	1	1	1	5	3	3	–	–	–	–	–	–	5	6	6
Appui électronique	–	–	–	2	–	–	–	–	–	1	1	2	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Sécurité et sûreté	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	44	47	35	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	3	5
Total, services autres que de secrétariat	55	58	46	12	10	10	1	1	1	11	9	10	0	0	0	13	14	15	13	15	17
Total, catégories des services généraux	81	92	61	42	39	39	2	2	2	19	18	16	0	0	0	23	23	16	19	19	18
Ratio GS/P et fonctionnaires de rang supérieur	3,1	3,2	2,7	21,0	19,5	19,5	0,3	0,7	0,7	0,5	0,9	0,9	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,8	1,5	2,1	2,0
Ratio GS-secrétariat/et fonctionnaires de rang supérieur	1,0	1,2	0,7	15,0	14,5	14,5	0,1	0,3	0,3	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4	0,1	0,5	0,4	0,1
Ratio GS-autres que secrétariat/P et fonctionnaires de rang supérieur	2,1	2,0	2,0	6,0	5,0	5,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,5	0,6	0,0	0,0	0,0	0,5	0,6	0,8	1,0	1,7	1,9

<i>Groupe professionnel</i>	<i>CEA</i>			<i>CESAP</i>			<i>CEE</i>			<i>CEPALC</i>			<i>CESAO</i>			<i>DESA</i>			<i>CNUCED</i>		
	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>	<i>98-99</i>	<i>00-01</i>	<i>02-03</i>
Ressources allouées aux technologies et innovations (en milliers de dollars)																					
a) Matériel informatique	0,0	0,0	0,0	47,3	10,7	38,1	18,0	13,0	24,0	151,8	234,7	204,8	0,0	0,0	0,0	23,7	50,0	52,0	2 039,6	1 536,0	1 528,6
b) Matériel d'information et de télécommunications	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,5	38,5	28,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	679,9	512,2	509,5
Total, matériel	0,0	0,0	0,0	47,3	10,7	38,1	18,0	13,0	24,0	188,3	273,2	233,3	0,0	0,0	0,0	23,7	50,0	52,0	2 719,5	2 048,2	2 038,1
Ressources allouées au matériel par poste (en milliers de dollars)	0,0	0,0	0,0	1,1	0,3	0,9	2,0	2,6	4,8	3,3	7,2	6,9	0,0	0,0	0,0	0,5	1,1	1,5	85,0	73,2	75,5

